

**1^{er} Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et
l'association sans but lucratif
« Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain »**

Entre

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,

et

- L'association sans but lucratif « Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain », représentée par son président désignée ci-après « l'association », d'autre part;

Un article 13 est ajouté à la convention conclue le 2 février 2015 entre parties ;

Article 13.- Disposition transitoire

Pour l'exercice 2015, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 100.000.- euros est accordée à l'association pour les motifs suivants :

Dans le cadre du réaménagement des nouveaux espaces du Casino et de la réouverture du centre d'art le 22 mars 2016, le ministère de la Culture entend soutenir le Casino dans divers projets organisés à cette occasion c.à.d.:

- *Organisation d'un concours restreint sur invitation de trois artistes (Serge Ecker, Marco Godinho et Claudia Passeri) pour proposer une œuvre lumineuse permanente destinée à occuper le nouveau Ca(fé)sino qui occupera les Salons Saint-Hubert au rez-de-chaussée du Forum d'art contemporain*
- *Emission d'une série de sérigraphies réalisées par cinq artistes luxembourgeois et éditée pour les 20 ans du Casino Luxembourg*
- *Préparation de la programmation de l'espace BlackBox*
- *Organisation de la table ronde : Être curateur dans un contexte national (LU)*
- *Organisation d'une conférence : Neue Medien - kurzes Gedächtnis? Zur Konservierung digitaler Kunst. (DE)*
- *Elaboration d'une exposition temporaire: Lost Art: A One-Night Show*

Ce montant sera liquidé en entier dès signature du présent avenant.

Le montant attribué à l'association pour 2015 s'élève donc à 2.091.718.- euros.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 01.12.2015

Pour l'association



Paul Reiles
Président

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg



Maggy Nagel
Ministre de la Culture